

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3879-2014 Phases 3 et 4

Date : 8 septembre 2015

HEURE	REMARQUES
9 h 02	Début de l'audience
9 h 02	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 04	M. Gilles Boulianne présente l'équipe de la Régie et fait des remarques préliminaires. Il demande, entre autres, aux intervenants de déposer les affidavits par lesquels l'ensemble de leur preuve sera adoptée
9 h 07	M ^c Hugo Sigouin-Plasse (Gaz Métro) fait part de certains éléments d'intendance. Il mentionne, entre autres, qu'il partagera certains sujets d'audience avec M ^c Marie Lemay Lachance
9 h 09	M ^c Sigouin-Plasse présente le témoin du panel 1, M. Patrick Cabana
9 h 09	<u>Affirmation solennelle</u> : <u>Patrick Cabana</u> , vice-président, réglementation et approvisionnement gazier, 1717, du Havre, Montréal
9 h 10	Présentation par le témoin Cabana
9 h 21	Fin de la présentation par le témoin Cabana
9 h 22	Contre-interrogatoire du témoin Cabana par M ^c Guy Sarault pour l'ACIG
9 h 25	M ^c Sigouin-Plasse donne le numéro de la pièce de Gaz Métro recherchée par M ^c Sarault
9 h 26	Poursuite du contre-interrogatoire du témoin Cabana par M ^c Guy Sarault pour l'ACIG
9 h 29	<u>Engagement n° 1 de SCGM</u> : déposer un document fournissant la ventilation des économies actuelles de 140 M\$ pour le bénéfice de la communauté des usagers du Québec en raison des approvisionnements à Dawn par rapport à ce qu'il en coûterait si c'était à Empress (demandé par l'ACIG)
9 h 30	Poursuite du contre-interrogatoire du témoin Cabana par M ^c Guy Sarault pour l'ACIG
9 h 35	Fin du contre-interrogatoire du témoin Cabana par M ^c Guy Sarault pour l'ACIG
9 h 35	Contre-interrogatoire du témoin Cabana par M ^c André Turmel pour la FCEI
9 h 42	Fin du contre-interrogatoire du témoin Cabana par M ^c André Turmel pour la FCEI
9 h 43	Contre-interrogatoire du témoin Cabana par M ^c Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
9 h 44	<u>Engagement n° 2 de SCGM</u> : déposer l'entente de principe intervenue avec TCPL dans le cadre d'Énergie Est (demandé par SÉ-AQLPA)
9 h 44	Fin du contre-interrogatoire du témoin Cabana par M ^c Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
9 h 44	Contre-interrogatoire du témoin Cabana par M ^c Hélène Sicard pour l'UC
9 h 46	Fin du contre-interrogatoire du témoin Cabana par M ^c Hélène Sicard pour l'UC

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3879-2014 Phases 3 et 4

Date : 8 septembre 2015

HEURE	REMARQUES
9 h 47	Questions par M ^e Louise Rozon au témoin Cabana
9 h 49	Fin des questions par M ^e Louise Rozon au témoin Cabana
9 h 49	Questions par M. Boulianne au témoin Cabana
9 h 52	Fin des questions par M. Boulianne au témoin Cabana
9 h 52	Pas de réinterrogatoire du témoin Cabana par M ^e Sigouin-Plasse
9 h 53	Le témoin Cabana est libéré
9 h 55	<u>M^e Sigouin-Plasse produit :</u> <u>B-0651</u> : présentation power point sur la rémunération des comptes de frais reportés (pièce Gaz Métro-21, document 34)
9 h 56	M ^e Sigouin-Plasse présente ses témoins : MM. Dave Rhéaume et Pierre Despars
9 h 56	<u>Affirmation solennelle :</u> <u>Dave Rhéaume</u> , économiste, 1717, du Havre, Montréal <u>Pierre Despars</u> , vice-président exécutif, affaires corporatives et chef des finances, 1717, du Havre, Montréal Témoins du panel 2 portant sur la rémunération des comptes de frais reportés
9 h 57	Adoption de la pièce B-0651 par les témoins Rhéaume et Despars
9 h 57	Présentation par le témoin Despars
10 h 08	Fin de la présentation par le témoin Despars
10 h 09	L'audience est suspendue jusqu'à 10 h 25
10 h 26	Reprise de l'audience
10 h 26	M. Boulianne annonce que la Régie n'aura pas de questions pour les témoins du panel 2
10 h 26	Pas de réinterrogatoire des témoins Rhéaume et Despars par M ^e Sigouin-Plasse
10 h 26	Le témoin Despars est libéré
10 h 26	<u>M^e Sigouin-Plasse produit :</u> <u>B-0652</u> : présentation power point sur l'allègement réglementaire : Modalités (pièce Gaz Métro-3, document 3)
10 h 28	M ^e Sigouin-Plasse présente ses témoins : M. Dave Rhéaume et Mme Isabelle Lemay
10 h 29	<u>Affirmation solennelle :</u> <u>Dave Rhéaume</u> , qui témoigne sous la même affirmation solennelle

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3879-2014 Phases 3 et 4

Date : 8 septembre 2015

HEURE	REMARQUES
	<u>Isabelle Lemay</u> , chef de service, affaires réglementaires, 1717, du Havre, Montréal
	Témoins du panel 3 portant sur l'allègement réglementaire
10 h 29	Adoption de la pièce B-0652 par les témoins Rhéaume et Lemay
10 h 30	Présentation par le témoin Lemay
10 h 36	Fin de la présentation par le témoin Lemay
10 h 36	Présentation par le témoin Rhéaume
10 h 46	Fin de la présentation par le témoin Rhéaume
10 h 46	Contre-interrogatoire des témoins Rhéaume et Lemay par M ^e André Turmel pour la FCEI
10 h 50	Fin du contre-interrogatoire des témoins Rhéaume et Lemay par M ^e André Turmel pour la FCEI
10 h 50	Contre-interrogatoire des témoins Rhéaume et Lemay par M ^e Hélène Sicard pour l'UC
11 h 15	Fin du contre-interrogatoire des témoins Rhéaume et Lemay par M ^e Hélène Sicard pour l'UC
11 h 15	Contre-interrogatoire des témoins Rhéaume et Lemay par M ^e Martine Burelle pour l'UMQ
11 h 29	Fin du contre-interrogatoire des témoins Rhéaume et Lemay par M ^e Martine Burelle pour l'UMQ
11 h 29	Interrogatoire des témoins Rhéaume et Lemay par M ^e Amélie Cardinal pour la Régie
11 h 37	<u>Engagement n° 3 de SCGM</u> : déposer la liste des pièces qui ne sont pas prioritaires pour être en mesure d'arriver à des tarifs finaux au 1 ^{er} janvier (demandé par la Régie)
11 h 37	Fin de l'interrogatoire des témoins Rhéaume et Lemay par M ^e Amélie Cardinal pour la Régie
11 h 38	Questions par M ^e Marc Turgeon aux témoins Rhéaume et Lemay
11 h 40	Fin des questions par M ^e Marc Turgeon aux témoins Rhéaume et Lemay
11 h 40	Pas de réinterrogatoire des témoins Rhéaume et Lemay par M ^e Sigouin-Plasse
11 h 40	Les témoins Rhéaume et Lemay ne sont pas libérés puisqu'ils reviendront lors d'un autre panel
11 h 40	L'audience est suspendue jusqu'à 13 h
13 h 04	Reprise de l'audience
13 h 04	En réponse à une question posée par M ^e Turgeon avant la pause dîner, M ^e Sigouin-Plasse fait part que la date ultime à laquelle la Régie pourrait rendre une décision, pour une mise en vigueur des tarifs au 1 ^{er} janvier 2016, est le 22 décembre 2015

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3879-2014 Phases 3 et 4

Date : 8 septembre 2015

HEURE	REMARQUES
13 h 05	<u>M^c Sigouin-Plasse</u> produit : B-0653 : présentation power point sur le plan d'approvisionnement 2016-2019 et le déplacement à Dawn (pièce Gaz Métro-103, document 7)
13 h 05	<u>Affirmation solennelle</u> : Wahiba Salhi, conseillère senior, approvisionnement gazier, planification long terme, 1717, du Havre, Montréal Marc-André Goyette, conseiller principal, prévision de la demande, 1717, du Havre, Montréal Marie-Stella Downs, conseillère principale, planification long terme, approvisionnement gazier, 1717, du Havre, Montréal Vincent Regnault, avocat, 1717, du Havre, Montréal Caroline Dallaire, chef de service, tarification, 1717, du Havre, Montréal Jean-François Tremblay, directeur adjoint, réglementation et tarification, 1717, du Havre, Montréal Témoins du panel 4 portant sur le plan d'approvisionnement gazier 2016-2019 et le déplacement à Dawn
13 h 07	Adoption de la pièce B-0653 par les témoins Salhi, Goyette, Downs, Regnault, Dallaire et Tremblay
13 h 08	Le témoin Dallaire apporte une correction à la pièce B-0421 (Gaz Métro-16, document 1)
13 h 09	Présentation par le témoin Regnault
13 h 19	Fin de la présentation par le témoin Regnault
13 h 19	Présentation par le témoin Downs
13 h 33	Fin de la présentation par le témoin Downs
13 h 33	Présentation par le témoin Dallaire
13 h 43	Fin de la présentation par le témoin Dallaire
13 h 45	Contre-interrogatoire des témoins Salhi, Goyette, Downs, Regnault, Dallaire et Tremblay par M ^c Guy Sarault pour l'ACIG
13 h 55	<u>Engagement n° 4 de SCGM</u> : obtenir, si possible, une réponse de Union et de Enbridge quant aux motifs pour lesquels ils ne chargent pas la surcharge de maintien du FTLH aux clients ontariens qui détiennent leur propre capacité de transport (demandé par l'ACIG)
13 h 56	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Salhi, Goyette, Downs, Regnault, Dallaire et Tremblay par M ^c Guy Sarault pour l'ACIG
14 h 27	Intervention de M ^c Sigouin-Plasse. Il tente de clarifier le but recherché par la question de M ^c Sarault
14 h 28	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Salhi, Goyette, Downs, Regnault, Dallaire et Tremblay par M ^c Guy Sarault pour l'ACIG
14 h 36	Fin du contre-interrogatoire des témoins Salhi, Goyette, Downs, Regnault, Dallaire et Tremblay par M ^c Guy Sarault pour l'ACIG

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3879-2014 Phases 3 et 4

Date : 8 septembre 2015

HEURE	REMARQUES
14 h 37	L'audience est suspendue jusqu'à 14 h 45
14 h 50	Reprise de l'audience
14 h 50	<u>M^e Guy Sarault (ACIG) produit :</u> <u>C-ACIG-0055</u> : affidavit de Mme Lucie Gervais au soutien des documents déposés en preuve par l'ACIG
14 h 50	Contre-interrogatoire des témoins Salhi, Goyette, Downs, Regnault, Dallaire et Tremblay par M ^e André Turmel pour la FCEI
15 h 01	<u>Objection</u> de M ^e Sigouin-Plasse à une demande de prise d'engagement formulée par M ^e Turmel (Il se questionne sur la plus-value d'un tel exercice)
15 h 02	Commentaire de M. Boulianne
15 h 02	M ^e Turmel retire sa demande d'engagement
15 h 03	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Salhi, Goyette, Downs, Regnault, Dallaire et Tremblay par M ^e André Turmel pour la FCEI
15 h 04	<u>Objection</u> par M ^e Sigouin-Plasse (le témoin a déjà répondu)
15 h 05	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Salhi, Goyette, Downs, Regnault, Dallaire et Tremblay par M ^e André Turmel pour la FCEI
15 h 12	Fin du contre-interrogatoire des témoins Salhi, Goyette, Downs, Regnault, Dallaire et Tremblay par M ^e André Turmel pour la FCEI
15 h 13	L'audience est ajournée au 9 septembre 2015 à 9 h
	Phaune Le huis , greffière-audicière

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3879-2014 Phases 3 et 4

Date : 8 septembre 2015

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Patrick Cabana	2015/09/08
ENTREPRISE :	Société en commandite Gaz Métro	
PROFESSION :	Vice-président, réglementation et approvisionnement gazier	
ADRESSE :	1717, du Havre Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Pierre Despars	2015/09/08
ENTREPRISE :	Société en commandite Gaz Métro	
PROFESSION :	Vice-président exécutif, affaires corporatives et chef des finances	
ADRESSE :	1717, du Havre Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Dave Rhéaume	2015/09/08
ENTREPRISE :	Société en commandite Gaz Métro	
PROFESSION :	Économiste	
ADRESSE :	1717, du Havre Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Isabelle Lemay	2015/09/08
ENTREPRISE :	Société en commandite Gaz Métro	
PROFESSION :	Chef de service, affaires réglementaires	
ADRESSE :	1717, du Havre Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Wahiba Salhi	2015/09/08
ENTREPRISE :	Société en commandite Gaz Métro	
PROFESSION :	Conseillère senior, approvisionnement gazier, planification long terme	
ADRESSE :	1717, du Havre, Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Marc-André Goyette	2015/09/08
ENTREPRISE :	Société en commandite Gaz Métro	
PROFESSION :	Conseiller principal, prévision de la demande	
ADRESSE :	1717, du Havre Montréal	

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3879-2014 Phases 3 et 4

Date : 8 septembre 2015

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Marie-Stella Downs	2015/09/08
ENTREPRISE :	Société en commandite Gaz Métro	
PROFESSION :	Conseillère principale, planification long terme, approvisionnement gazier	
ADRESSE :	1717, du Havre, Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Vincent Regnault	2015/09/08
ENTREPRISE :	Société en commandite Gaz Métro	
PROFESSION :	Avocat	
ADRESSE :	1717, du Havre Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Caroline Dallaire	2015/09/08
ENTREPRISE :	Société en commandite Gaz Métro	
PROFESSION :	Chef de service, tarification	
ADRESSE :	1717, du Havre Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Jean-François Tremblay	2015/09/08
ENTREPRISE :	Société en commandite Gaz Métro	
PROFESSION :	Directeur adjoint, réglementation et tarification	
ADRESSE :	1717, du Havre Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 8 SEPTEMBRE 2015

DOSSIER : R-3879-2014 PHASES 3 ET 4

**DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION
DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO À
COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2014**

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : M. Gilles Boulianne (Président de la formation), de même que M^e Louise Rozon et M^e Marc Turgeon

La procureure de la Régie est : M^e Amélie Cardinal

La requérante est :

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (SCGM)
Représentée par M^e Hugo Sigouin-Plasse et M^e Marie Lemay Lachance

Les intervenants sont :

ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (ACIG)
Représentée par M^e Guy Sarault

présent Am et Pm

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (FCEI)
Représentée par M^e André Turmel

présent Am et Pm

GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE (GRAMÉ)
Représenté par M^e Geneviève Paquet

présente Am. Absente Pm

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)
Représenté par M^e Franklin S. Gertler

présent Am et Pm

**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA
POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA)**

Représenté par M^e Dominique Neuman

présent Am et Pm

UNION DES CONSOMMATEURS (UC)

Représentée par M^e Hélène Sicard

présente Am et Pm

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Représentée par M^e Marc-André LeChasseur et M^e Martine Burelle

*présente Am.
Absente Pm*

DÉBUT: 9h ⁰²

REPRISE: 13h ⁰⁴

DÎNER: 11h ⁴⁰

AJOURNEMENT: 15h ¹³

Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?

Je demanderais par ailleurs aux parties de bien s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

